



## Contexte

Ce chantier s'attache notamment à l'hôtellerie, avec ou sans restauration et à l'hôtellerie de plein air.

## Contenu

Les actions de ce chantier interviennent à deux niveaux :

- Au niveau des aides publiques aux hébergements
- Au niveau des démarches qualité dans les hébergements.

### Un plan qualité Bourgogne dans les hébergements

La région définit un référentiel qualité applicable dans les hébergements et les modalités de co-financement de ces démarches.

Le référentiel de ce plan qualité Bourgogne est défini en se basant sur le plan qualité France. Le plan qualité Bourgogne se base également sur les démarches existantes, notamment Hotelcert, Restaurateurs de France et Camping qualité.

L'inscription dans cette démarche qualité devient une condition d'éligibilité aux aides régionales aux hébergements.

### Les aides publiques aux hébergements

De nombreuses procédures d'aide à l'amélioration de la qualité dans l'hôtellerie et l'hôtellerie de plein air existent au niveau de la région et des départements.

Comme indiqué précédemment, la région réserve ces aides traditionnelles aux hébergements s'inscrivant dans la démarche qualité.

La région propose à ces partenaires la mise en place d'un dossier commun d'aides aux hébergements touristiques pour gérer les aides traditionnelles.

Les modalités d'intervention régionales sont modifiées pour certains hébergements, à savoir ceux qui s'inscrivent dans les grands produits régionaux d'itinérance identifiés dans le schéma régional de développement du tourisme : la Route des Vins de Bourgogne, le tourisme fluvial et le Tour de Bourgogne à vélo.

- Pour ces hébergements, sous réserve d'une inscription dans la démarche qualité régionale, l'intervention ne se fait plus sur les aides traditionnelles mais sur un projet global d'entreprise.
- Ce projet d'entreprise se fonde sur un diagnostic de la situation actuelle, une stratégie de développement et un plan d'actions précis et chiffré à court et moyen terme, avec un business plan.
- Pour la définition de ce projet de développement, l'hébergeur peut être accompagné par un prestataire extérieur dont une part de l'intervention est prise en charge par la région.

## Organisation

Le pilotage du chantier est pris en charge par la direction économie, économie sociale et solidaire, et tourisme du conseil régional.

Sont associés à la démarche :

- Les conseils généraux / comités départementaux du tourisme qui le souhaitent
- La chambre régionale de commerce et d'industrie et les chambres de commerce et d'industrie
- Les groupements professionnels de l'hôtellerie et de l'hôtellerie de plein air.